



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 12 novembre 2018

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant le budget 2019

No 23/2018 – séance du 10 décembre 2018

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiées par celles du 27 mai 1957, état au 1er juillet 2005, et du règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2019.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur.

Le projet de budget 2019 laisse apparaître les résultats suivants :

CHF	Budget 2019	Budget 2018
Charges	8'294'714.00	8'613'184.00
Revenus	7'947'352.00	8'134'505.00
Résultat	-347'362.00	-478'679.00

Le budget 2019 prévoit un excédent de charges de CHF 347'362.-, montant correspondant à 4.18 % du budget.

Pour comparaison, l'excédent de charges du budget 2018 correspondait à 5.55 % du budget.

Les montants de la facture sociale et du fonds de péréquation nous ont été communiqués par le Service des Communes et du Logement.

2 Remarques générales

Le budget 2019 se caractérise par un excédent de charges important mais voulu et sous contrôle, eu égard principalement au fait que des travaux d'assainissement et de remise en état de diverses infrastructures routières sur Montilliez sont assumés par notre budget de fonctionnement, et ceci conformément aux demandes du conseil communal.

Le coefficient d'impôt communal pour 2019 a été arrêté à 74.0 %.

Les éléments clés nécessaires à l'élaboration du budget 2019 sont :

- La valeur du point d'impôt écriété à CHF 58'014.- ;
- La population 2018 de référence de 1'790 habitants ;
- Les acomptes calculés par le SCL pour la facture sociale, la péréquation et la réforme policière ;
- Le préavis no 22/2018 sur l'arrêté d'imposition 2019 ;
- Le coût à l'habitant annoncé par le Codir de l'ASIRE ;
- L'augmentation importante de la facture sociale et l'EFAJE.

2.1 Administration générale

Position 110 – Administration

110.301.01 Traitement du personnel administratif et d'exploitation

Augmentation des charges de CHF 20'000.- liée au chevauchement entre le départ à la retraite de notre collaborateur M. Guy Blaser et l'arrivée du nouveau collaborateur. La Municipalité souhaite que le nouvel employé puisse être en « doublon » durant 3 mois afin d'acquérir les connaissances nécessaires.

110.311.04 Achat de machines, de matériel d'exploitation et entretien

Augmentation de charges de CHF 6'000.- liée à l'acquisition d'une nouvelle tondeuse et d'un broyeur pour la motofaucheuse.

110.315.02 Entretien machines et équipement de bureau

Notre site internet actuel a été créé et est géré par un membre de la Municipalité. Cette dernière souhaite lui donner un « coup de jeune ». A cet effet, une équipe de l'EPFL a été approchée pour mettre en musique le nouveau site au 1er trimestre 2019. L'augmentation de charges de CHF 7'000.- est donc une dépense unique. La mise à jour du site internet sera ensuite assurée par le Greffe. Ce travail de mise à jour, à l'heure actuelle, nécessite environ 50 heures par année qui n'incomberont plus au Municipal, mais seront en charge du Greffe.

110.317.00 Frais de réceptions et manifestations

Diminution de charges de CHF 12'000.-. La somme budgétée permettra d'assurer les manifestations 2019 telles que la réception de nos nonagénaires, le dîner des aînés, le 1er août, etc...

2.2 Finances

Position 210 – Impôts

210.319.01 Impôts dus à d'autres communes et Canton

Diminution de charges de CHF 6'000.- liée à la fin du principe de rétrocessions aux autres communes selon art. 18 de la LC (Activité dirigeante) au 01.01.2017. Nous prévoyons encore CHF 5'000.- car certaines taxations sont encore ouvertes.

210.400.01 Impôt sur le revenu des personnes physiques

Augmentation de revenus de CHF 250'000.- relative aux prévisions de l'ACI qui, en termes de précision et d'extrapolation, sont précises depuis quelques années.

210.401.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales

Augmentation de revenus de CHF 15'000.- relative aux prévisions de l'ACI qui, en termes de précision et d'extrapolation, sont précises depuis quelques années.

210.451.00 Participation du Canton

Augmentation de revenus de CHF 17'500.- liée à l'introduction de la RIE3. La mise à disposition de 50 millions de CHF du canton ressort dans notre budget par la création d'une nouvelle position.

Position 220 – Service financier

220.452.03 Péréquation - Rétrocession des thématiques

Augmentation de revenus de CHF 103'400.- liée aux travaux effectués en 2017 au niveau de nos routes et prise en considération dans les acomptes 2019.

220.452.05 Correction sur prévision péréquation

Diminution de revenus de CHF 405'750.- liée notamment à la péréquation directe et de ses 4 couches.

2.3 Domaines et bâtiments

Position 320 – Forêt

320.314.02 Entretien des chemins forestiers

Diminution de charges de CHF 3'000.- ; il est prévu d'effectuer l'entretien en Cerniaz et à Dommartin.

320.314.06 Entretien

Diminution de charges de CHF 7'000.- selon décision du Groupement forestier de la Menthue de ne tenir compte que de la perte sur exercice partie exploitation. Il est pris en compte CHF 100.-/ha pour Montilliez.

320.318.00 Honoraires et prestations de services

Diminution de charges de CHF 7'000.- mais assurant les travaux nécessaires à l'entretien en prévision du bostryche et de l'abattage sécuritaire.

320.435.05 Vente de bois

Diminution de revenus de CHF 2'000.- eu égard à la non reconduction de la mise de bois annuelle qui n'était plus rentable et compliquée au niveau de l'organisation (sécurité).

Position 322 – Pâturage

322.314.02 Entretien et gestion technique

Diminution de charges de CHF 7'000.- liée au fait que des travaux ont pu être réalisés sur l'exercice 2018.

Positions 35 /36 – Bâtiments

357.330.01 Amortissements patrimoine financier

Diminution de charges de CHF 33'000.-. La Municipalité anticipe l'introduction de MCH2 qui nous obligera à réévaluer nos objets au patrimoine financier à leur valeur vénale. Il ne sert donc à rien de trop amortir nos objets touchés par MCH2.

359.427.02 Loyers salle de classe collège

Augmentation de revenus de CHF 3'600.- liée à la location par Mme Droessaert (accueil enfants atelier créatif) de minimum CHF 300.-/mois. Loyer à réévaluer à fin 2019.

360.427.01 Location

Diminution de revenus de CHF 3'000.- liée à la situation empirique de 2018.

362.311.01 Achats de mobilier et matériel

Augmentation de charges de CHF 12'000.- liée au renouvellement de l'installation de sonorisation voulu notamment par le Conseil communal. Le renouvellement de la partie éclairage sera assuré par le budget 2020.

365.330.01 Amortissements patrimoine financier

Diminution de charges de CHF 10'000.-. La Municipalité anticipe l'introduction de MCH2 qui nous obligera à réévaluer nos objets au patrimoine financier à leur valeur vénale. Il ne sert donc à rien de trop amortir nos objets touchés par MCH2.

2.4 Travaux

Position 430 – Routes

430.314.02 Entretien du réseau routier

Diminution de charges de CHF 470'000.- mais tenant compte de :

- travaux de la route de Sugnens à Poliez-le-Grand : CHF 260'000.-
- travaux de la route de Moudon à Poliez-le-Grand : CHF 360'000.-
- entretien courant : CHF 100'000.-.

430.480.01 Prélèvement sur fonds de réserve

Diminution de revenus de CHF 189'280.- suite aux travaux d'entretien à financer, moins élevés qu'en 2018 (430.314.02). L'utilisation du fonds de réserve se fera en fonction de la différence entre les coûts réels des travaux et les devis de notre ingénieur.

Position 440 – Cimetières

440.314.05 Entretien cimetière

Diminution de charges de CHF 5'000.- mais travaux de création de 10 cases dans le columbarium de Poliez-le-Grand.

Position 450 – Ordures ménagères

450.311.04 Achats de machines et matériel d'exploitation

Augmentation de charges de CHF 4'000.- liée à l'acquisition de 2 poubelles à chiens pour Dommartin et l'acquisition de sacs taxés.

Position 451 – Déchèterie

451.311.04 Achats de machines et matériel d'exploitation

Augmentation de charges de CHF 3'000.- liée à l'acquisition d'un escalier passerelle pour la benne à plastiques durs.

451.314.01 Entretien de la déchèterie

Augmentation de charges de CHF 4'500.- liée à la volonté d'effectuer des marquages au sol afin de mieux délimiter les zones de roulement et d'attente.

Position 460 – Réseaux d'égouts et d'épuration

460.311.04 Achat de matériel et de machines

Augmentation de charges de CHF 5'000.- liée au remplacement de la pompe de la STREL « Derrière-Ville » dans la zone artisanale de Poliez-le-Grand.

460.352.01 Participation aux associations intercom. STEP

Augmentation des charges de CHF 33'000.- sur la STEP d'Echallens pour Poliez-le-Grand ainsi que pour la première fois, l'entier de l'année pour Sugnens. Cette somme comprend la taxe de CHF 9.-/habitant pour les micropolluants, la TVA et les annuités.

2.5 Instruction publique et cultes

Position 521 – ASIRE

521.352.01 Association

Augmentation de charges de CHF 69'610.- liée notamment à l'accroissement du nombre d'habitants à Montilliez et au début d'amortissement des collèges de Villars-le-Terroir et Court-Champ. Le coût à l'habitant en 2019 est de CHF 664.11. Pour comparaison, en 2018 il était de 603.15, en 2017 il était de CHF 589.40, en 2016 il était de CHF 584.35 et en 2015, le coût à l'habitant était de CHF 590.-.

2.6 Sécurité sociale

Position 720 – Prévoyance sociale

720.351.05 Participation aux charges cantonales de prévoyance et aide sociale

Augmentation de charges de CHF 69'500.- liée à l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt. Pour rappel, 15.78 points d'impôts sont nécessaires pour couvrir cette position.

720.351.07 Correction sur prévision facture sociale

Augmentation de charges de CHF 16'400.- liée à l'augmentation de la valeur du point d'impôt.

720.351.08 Participation des revenus conjoncturels à la facture sociale

Diminution de charges de CHF 34'000.- liée à l'encaissement inférieur des impôts conjoncturels (droit de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions, impôts sur les frontaliers).

720.352.02 Participation accueil de jour des enfants EFAJE

Augmentation de charges de CHF 25'600.- dépendant de notre participation à l'utilisation du réseau par les enfants de Montilliez.

720.451.06 Correction sur prévision facture sociale

Augmentation de produits de CHF 69'500.- liée à la correction des acomptes conjoncturels 2019 (droits de mutation, impôts sur les successions, impôts sur les frontaliers, gains immobiliers).

2.7 Services industriels

Position 810 – Service des eaux

810.312.01 Achats de l'eau

Augmentation de charges de CHF 15'000.- liée à l'augmentation du tarif de l'AIAE et prévision de la consommation en 2019.

810.314.04 Entretien du réseau d'eau

Diminution de charges de CHF 130'000.- suite à l'arrêt du rattrapage des factures de l'AIAE réglée en 2018.

810.481.031 Prélèvement sur fonds de réserve

Diminution de revenus de CHF 100'000.- liée à la non utilisation du fonds eu égard à l'équilibre du compte 810.

3 Analyse des chiffres

3.1 Autofinancement

La marge d'autofinancement (cash-flow) se calcule en déduisant du total des charges et des revenus, les amortissements (rubrique 33), les attributions et prélèvements sur fonds de réserves (rubriques 38 et 48) et les imputations internes (rubriques 39 et 49).

	Budget 2019
Total des charges	8'294'714.00
Amortissements	486'350.00
Attributions aux fonds de réserve	42'514.00
Imputations internes	372'000.00
Charges nettes	7'393'850.00
Total des revenus	7'947'352.00
Prélèvements sur fonds de réserve	352'000.00
Prélèvement sur les financements spéciaux	34'500.00
Imputations internes	372'000.00
Revenus nets	7'188'852.00
Marge d'autofinancement	-204'998.00

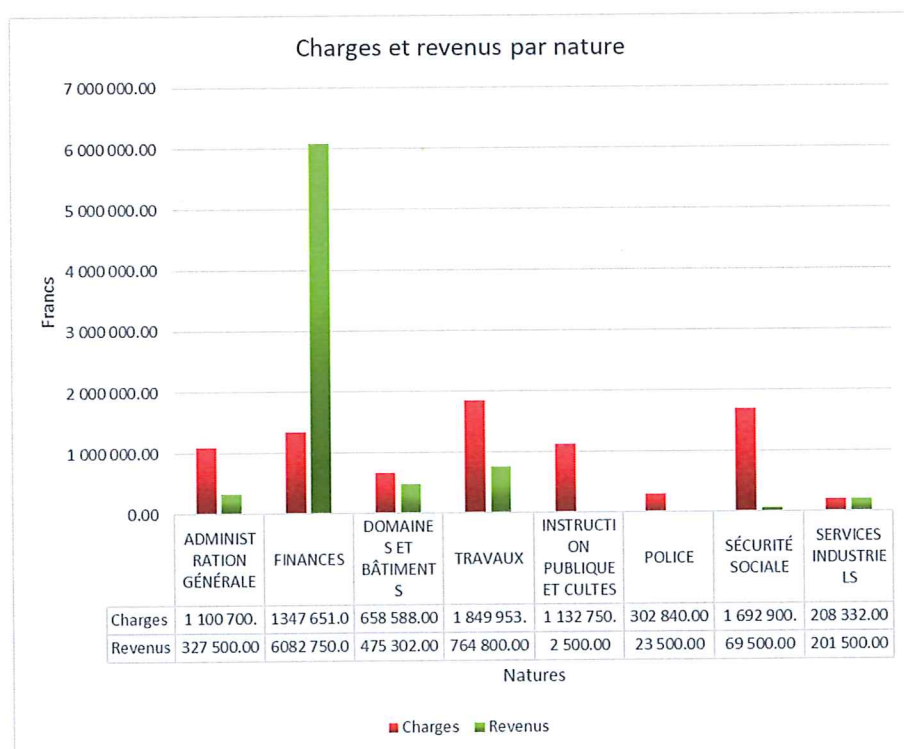
Capacité d'autofinancement :
-2.9 %

0% - 10% Faible
10% - 20% Moyen
20% et plus Bon

3.2 Charges et revenus par nature

Force est de constater qu'en mettant en valeur les charges et revenus par nature au travers de l'histogramme ci-dessous, il apparaît comme chaque année que la source de financement principale est l'impôt.

Le budget 2019 n'est pas totalement équilibré mais est maîtrisé et nous permet ainsi de pouvoir continuer à renouveler nos infrastructures routières avant le passage à MCH2 et bénéficier ainsi du système péréquatif.



4 Conclusion

Considérant ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions ci-après :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- vu le préavis N° 23/2018,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

D É C I D E :

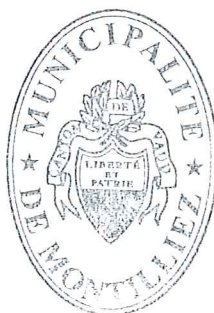
d'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2019 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Jean-Claude Gilliéron



La Secrétaire:



Monique Pahud

Délégué municipal : Leuba Daniel

Annexe : Budget 2019